

AVIS

RUR.25.1205.AV-Nature

Demande de dérogation émanant de la SRL Les Jardins de Boussu visant à détruire des portions d'habitat de Crapaud calamite (*Epidalea calamita*) dans le cadre de la construction d'un quartier résidentiel à Boussu

Avis adopté le 17/12/2025

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 28/11/2025
Références : DNF/DNEV/MB/XR/TT/JPB/SLa/ Sortie 2025 : 10465

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 10 décembre 2025

Brève description du projet et de son contexte

Le dossier concerne un nouveau projet d'urbanisation et de panneaux photovoltaïques (en cours d'instruction) à Boussu. Il fait suite à un premier permis octroyé en juillet 2023 pour des panneaux photovoltaïques et des remblais, pour lequel un ensemble d'aménagements en faveur de la biodiversité (création de mares) a été réalisé. Ces derniers ont permis de mettre en évidence la présence du Crapaud calamite à proximité immédiate du périmètre du projet. Une demande de dérogation était donc nécessaire pour le nouveau projet qui s'inscrit dans la continuité du précédent.

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 10 décembre 2025 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" (PRSN) **accepte** que soit délivrée la dérogation demandée, moyennant la mise en œuvre des mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées par le bureau Arcea dans son rapport de septembre 2025.

Le PRSN insiste pour qu'une attention particulière soit accordée à la gestion à long terme des espaces naturels aménagés en compensation, afin de maintenir les milieux ouverts et minéraux autour des mares pour le Crapaud calamite, mais également pour d'autres espèces animales et végétales liées à ces écosystèmes.



Marc DUFRÊNE
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »